

RAPPORT RELATIF À LA SITUATION  
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ANNÉE 2024

## Pourquoi produire un rapport relatif à la situation en matière de développement durable ?

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement créé un article L2311-1-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants.

La Ville de Mons en Barœul ne rentre pas dans le champ d'application de cet article. Compte tenu de l'importance qu'elle accorde au développement durable, elle a toutefois souhaité produire, pour la deuxième année consécutive, un rapport répertoriant de manière synthétique et non exhaustive les principaux projets et actions mis en œuvre s'agissant du développement durable, tant sur le plan externe que sur le plan interne à la collectivité.

Il paraît utile de rappeler la définition donnée au développement durable par le rapport Brundtland en 1987, qui fait autorité en la matière : le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* ».

Il est fondé sur trois piliers : il doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen, et l'environnement une condition. La dimension environnementale a pour vocation de préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources culturelles sur le long terme, en réduisant les risques et en préservant les aspects environnementaux.

# **PARTIE 1 : LES POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **Axe 1 : Faciliter la pratique du vélo et des mobilités douces en ville**

### **☐ Le programme d'aide à l'acquisition de vélos**

La Ville maintient et renforce son programme d'aide à l'acquisition de vélos (classiques ou à assistance électrique) en faveur des mobilités douces. Ce programme a été initié en 2021 et rencontre toujours du succès auprès des Monsois.

Par décision du conseil municipal le 12 octobre 2023, ce dispositif a été reconduit pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le programme a également été adapté afin de prendre en compte notamment le développement des vélos cargo, et a été revalorisé afin de mieux accompagner financièrement les Monsois pour lesquels cette subvention peut véritablement servir de déclencheur à l'acte d'achat.

Durant l'année 2024, 27 dossiers de demande de subvention ont été acceptés, pour un montant total de 8 588,43 € (soit une relative stabilité par rapport à 2023).

### **☐ Les aménagements cyclables réalisés en 2024**

En lien avec la MEL qui possède la compétence « Voirie », la Ville confirme et amplifie sa politique en faveur du partage de la voirie entre les différents modes. Le plan de circulation du secteur Parmentier/Jeanne d'Arc/Delemer a été repensé pour apaiser la circulation aux abords des écoles. Ce projet, comprenant des sens uniques, a été adapté au déplacement du vélo en intégrant des contre-sens cyclables.

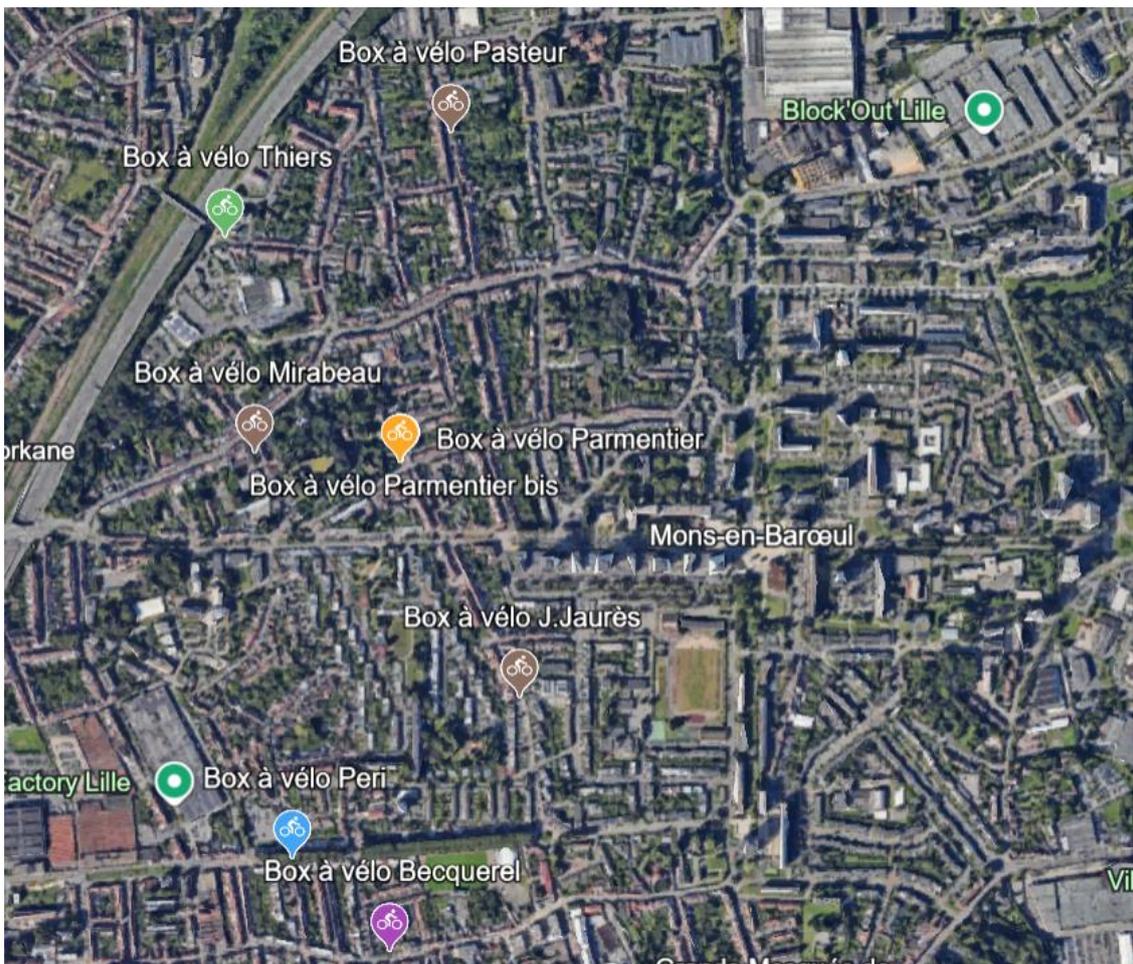
### **☐ Les box à vélos résidentiels**

Lors des premières éditions du budget participatif, plusieurs Monsois ont proposé l'idée d'aménager des box à vélos résidentiels.

La Ville a étudié ces demandes et s'est emparée de ce sujet sur son budget propre, hors démarche du budget participatif, considérant que ce projet ne pouvait pas relever du budget participatif du fait de son impact en matière de fonctionnement.

En 2024, 8 box ont été déployés à travers la commune, pour un total de 48 emplacements de stationnement vélos. Le choix s'est porté sur un produit permettant de stationner des vélos de ville, pouvant être équipés de sièges enfants.

Aujourd'hui, 43 des 48 places sont occupées et 8 personnes sont inscrites sur liste d'attente pour intégrer le box qui les intéresse, à proximité de leur domicile.



Carte des 8 box à vélos déployés

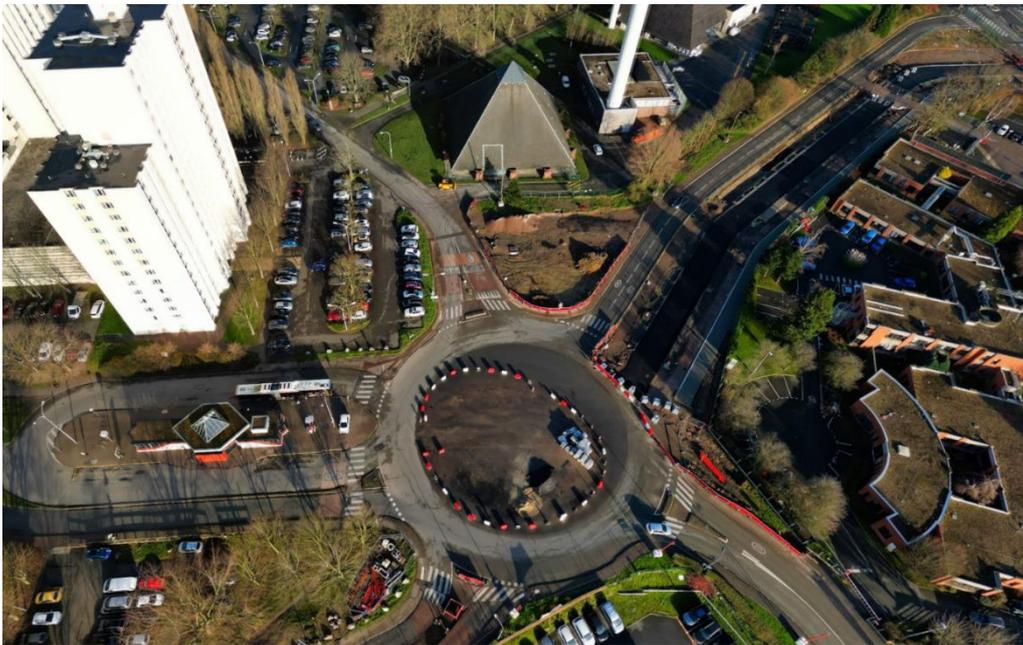
## ❑ Le Pôle d'échanges multimodal

La Ville souhaite depuis longtemps améliorer la circulation, notamment en termes de mobilités douces (piétons, cyclistes) autour de la station de métro Fort de Mons.

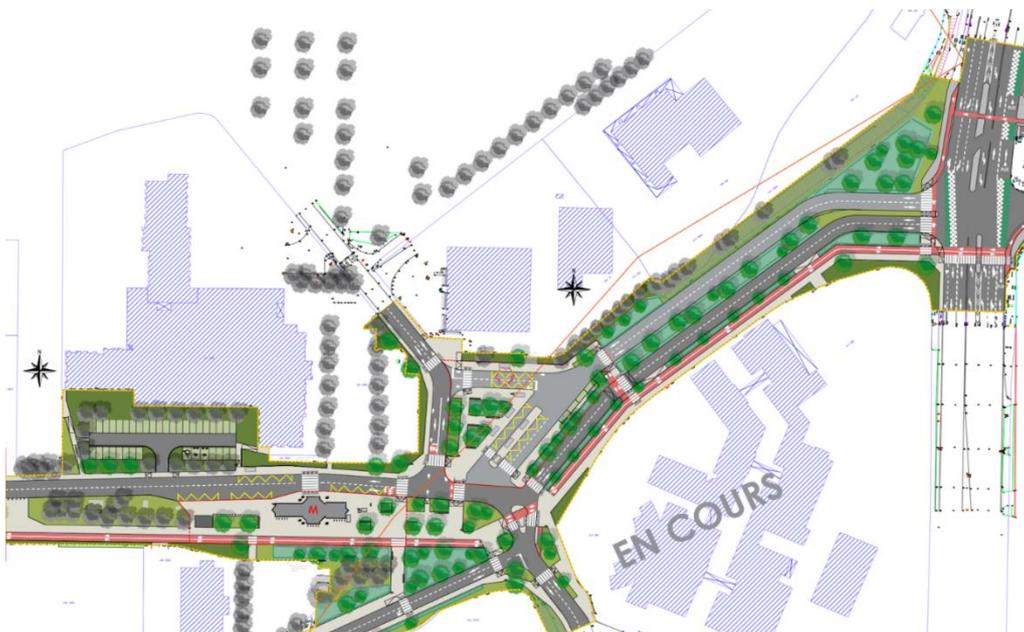
Ce projet, après plusieurs années d'études et de concertation, impliquant la Métropole Européenne de Lille, les Villes de Villeneuve d'Ascq et de Mons en Barœul, est désormais dans sa phase chantier. Cette opération permet :

- L'aménagement d'une vraie gare pour les bus,
- La création de pistes cyclables pour sécuriser la pratique des mobilités douces,
- Le réaménagement de la station de métro et la construction d'un abri à vélos sécurisé,
- La sécurisation des itinéraires piétons autour de ce pôle.

Ces travaux, engagés en 2024, se dérouleront pendant 2 ans et devraient être achevés à l'été 2026.



*Vue aérienne de l'opération – image Hellix-ir*



## Axe 2 : Préserver le végétal et encourager la biodiversité

### □ L'action en faveur de la biodiversité

La Ville conduit et accompagne de nombreuses actions dans le domaine de la biodiversité :

- développement de l'arboretum sur les plaines du Fort,
- entretien de la mare aménagée en 2020 avec l'association les Blongios sur les plaines du Fort, création de nouvelles mares en réseau,
- développement de cercles nourriciers et potagers dans les parcs, en accompagnement des opérations de fleurissement, mise en place de semi directs et faux semis, qui permettent un glissement sans « tabula rasa »,
- entretien de 180 nichoirs,
- mise en place de ruches-troncs au parc des Franciscaïnes, développement du rucher du cimetière avec désormais une ruche pédagogique,
- tonte différenciée selon les parcelles, ce qui favorise la présence des insectes et contribue à la lutte contre les îlots de chaleur,
- réemploi : collecte et broyage des sapins de Noël utilisés en paillage, compostage des chrysanthèmes...



*Exemple de cercle nourricier*



*Installation d'un nichoir*

#### **❑ Le programme « 1 000 arbres »**

Ce programme, initié en 2020, fixait l'objectif de planter 1 000 arbres sur le territoire de la commune au cours de la période 2020/2026.

A ce jour, la Ville a déjà procédé à la plantation de 1 045 arbres, en apportant un soin tout particulier à la sélection d'essences variées. L'objectif initial a donc été dépassé, et le programme de plantation se poursuit lors de l'hiver 2024-2025.

#### **❑ Le Plan de gestion de l'Arbre**

La Ville porte une politique volontariste en faveur de l'Arbre en ville. A partir des premiers résultats de diagnostics réalisés par une entreprise spécialisée, la Ville a souhaité monter en compétence. La première étape a été de recruter un gestionnaire de l'arbre en apprentissage. Le besoin a été confirmé, et un poste permanent de gestionnaire du parc arboré a été créé au conseil municipal du 11 avril 2024. Par ailleurs, la Ville a adopté en conseil municipal du 20 juin dernier, à l'unanimité, son adhésion à la Charte Européenne de l'arbre d'agrément et l'application du Barème d'évaluation de la valeur des arbres.

Une des premières opérations liées au plan de gestion a été la rédaction d'un protocole pour le Parc des Franciscaines, en vue d'une reprise d'œuvre complète. Ce patrimoine communal paysager est planté d'une majorité d'érable planes présentant des signes de la maladie de la Suie. La mise en place de périmètres protégés (travail avec mesures prophylactiques) a pour objectif d'obtenir une régénération naturelle choisie (sélection des essences et plantation forestière).

Le technicien gestionnaire de l'arbre est équipé de moyens numériques pour gérer le recensement et le diagnostic du patrimoine arboré. Cela permet d'avoir un ensemble de données scientifiques utiles à sa connaissance et à sa bonne gestion.

### ❑ Mons en Barœul, Ville fleurie

En 2015, la commune a obtenu le label « Villes 3 fleurs » décerné par le jury national des Villes et Villages Fleuris. Cette distinction récompense les communes pour leurs efforts (réalisations et pratiques) en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement de la nature en ville et de respect de l'environnement. Depuis, ce label a été renouvelé à 3 reprises, c'est-à-dire à chaque visite du jury. Le jury visitera de nouveau la commune au cours de l'année 2025.



Les Monsois qui souhaitent végétaliser leurs façades peuvent également être accompagnés par la Ville et la MEL. Dans les rues où le tissu urbain est très dense, en particulier dans les rues composées de maisons dites « 1930 », les habitants peuvent choisir de verdir leur façade en réalisant de petites fosses de plantation. Cette végétalisation embellit le cadre de vie et contribue à lutter contre les effets des canicules.

### ❑ Le verdissement des rues

Le programme de rénovation de la voirie, mené en lien avec la MEL, s'est également fixé pour objectif de revégétaliser l'espace public. Au cours de l'année 2024, trois opérations ont été menées avec les créations de fosses de plantation rue Parmentier, rue Florimond Delemer et rue Pasteur.

### ❑ Des cours aux jardins d'école

Depuis plus de dix ans, la Ville réinvestit ses cours d'écoles avec l'objectif de les végétaliser davantage. Fortement bitumées à l'origine, elles se transforment peu à peu afin d'y apporter une certaine diversité végétale : arbres, arbustes, jeux dessinés au sol, zones calmes...

En 2024, la Ville est intervenue au niveau de la cour de l'école Le Petit Prince, en réalisant de nouveaux bacs à jardiner, et au niveau de la cour du groupe scolaire Concorde, par de nouvelles plantations, dont un arbre de la Laïcité.



*Plantation de l'arbre de la Laïcité à l'école Hélène Boucher*

#### Les animations tournées vers la nature

Les agents du service Milieux Urbains et Biodiversité sont régulièrement amenés à mener des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Ainsi, mi-mars, dans le cadre d'un projet retenu du budget participatif, les Monsois ont été invités à participer aux plantations de « la forêt comestible » au parc des Acacias.

Samedi 30 novembre, des habitants, accompagnés par les agents municipaux, des associations et la SAEM Ville renouvelée, ont pu participer à un atelier plantation sur le site Coty dans le cadre de la gestion transitoire.

## **Axe 3 : Intégrer pleinement la dimension « Développement Durable » dans le Programme de Rénovation Urbaine**

### **□ Rappel des objectifs poursuivis**

En 2004, la Ville de Mons en Barœul et ses partenaires se sont engagés dans un premier Projet de Rénovation Urbaine afin de désenclaver le quartier du « Nouveau Mons » et d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants.

L'importance de cette intervention, les principes retenus lors de la conception du projet et la mobilisation des partenaires ont permis une évolution positive, notamment de la qualité résidentielle et paysagère, et l'amorce d'un retournement d'image.

Au regard de l'ensemble de ce qu'il restait à accomplir, le Projet de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » a été intégré en 2015 au Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, parmi les quartiers d'intérêt national.

Une étude de définition stratégique a été réalisée par un groupement d'études pluridisciplinaire. La réalisation d'un diagnostic multithématique et la définition de la vocation du quartier à 15 ans ont été menées selon un mode itératif : paysage, nature en ville et usages des espaces publics, mobilités, analyse urbaine et typomorphologique, offre résidentielle, offre équipée, offre économique, fonctionnement social du quartier... À la suite de ce diagnostic, des orientations stratégiques ont été proposées, visant à faire du « Nouveau Mons » un quartier où s'harmonisent "ville intense et ville durable".

Diversification fonctionnelle, diversification résidentielle et diversification des formes urbaines guident l'élaboration du projet urbain, avec une grande exigence en termes de paysages et de développement durable. Cette exigence se concrétise par la poursuite de la démarche d'écoquartier engagée dans le premier projet de renouvellement urbain sur l'ensemble des thématiques : le cadre de vie et les usages, le développement territorial et enfin la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique.

Sur le plan énergétique, le projet de rénovation (ANRU 2) permettra la rénovation énergétique de 550 logements locatifs sociaux, ainsi que le développement d'une offre résidentielle plus performante (350 logements en diversification). La Ville négocie avec les bailleurs des opérations de réhabilitation très ambitieuses, en matière d'amélioration des performances énergétiques des logements (avec des coûts supérieurs à 100 000 € par logement). Le projet NPRU intègre aussi une incitation forte à la connexion des futures résidences collectives (neuves ou réhabilitées) et des équipements publics (écoles, crèche, dojo) au réseau de chaleur urbain vertueux (bio-masse) déjà existant.

### **□ La stratégie de gestion des espaces transitoires**

Les services de la Ville, la MEL et la SAEM Ville Renouvelée travaillent pour coconstruire une stratégie de gestion des espaces transitoires. Les opérations de démolitions ouvrent en effet des espaces libres dans l'attente de nouveaux programmes d'aménagement et/ou de construction.

Il est important que ces périodes de travaux n'imposent pas une dégradation du cadre de vie, ni un délaissé de gestion des espaces libérés, qu'ils relèvent du domaine public ou du domaine privé. Pour pallier ces éventualités, la stratégie propose des actions d'animations de ces espaces avec l'ensemble des acteurs du quartier, et pose les bases des interventions de gestion durant toute la durée de rénovation du quartier.

## Axe 4 : Accompagner les habitants dans une démarche « Zéro Déchet », les inciter au tri et au recyclage et à la préservation des ressources

Si la collecte et le traitement des déchets relèvent d'une compétence de la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Mons en Barœul accompagne au quotidien ces actions.

### ☐ La collecte des biodéchets

En 2024, la Ville, la MEL et l'association « les Alchimistes » ont proposé aux habitants d'apporter leurs biodéchets au marché du jeudi. Trois bacs y sont présents et permettent aux habitants d'y déposer leurs déchets végétaux de la semaine, en utilisant un bio seau ou des sacs biodégradables.

2,7 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et valorisées au cours de l'année soit une hausse de 29 % par rapport à l'année 2023. Le nombre d'utilisateurs réguliers est estimé à 135 personnes, ce qui représente 20 kg par an et par habitant participant, soit 24 % de la quantité moyenne annuelle de biodéchets contenus dans une poubelle (83 kg / an / habitant selon l'ADEME).

### ☐ La gestion des déchets verts

La Ville et la MEL proposent régulièrement aux Monsois des opérations lors desquelles ils peuvent apporter leurs végétaux et faire réaliser leur broyage. Les participants peuvent s'ils le souhaitent récupérer ensuite du broyage, afin d'amender ou de pailler leur jardin.

Chaque année, la Ville met également en place une opération de collecte des sapins de Noël quand la période des fêtes de fin d'année est terminée. Huit sites de collecte sont répartis sur le territoire de la commune. Le produit de leur broyage est ensuite utilisé pour les espaces verts municipaux.



### **☐ La mise en place de composteurs collectifs**

Des composteurs collectifs sont installés par la MEL dans l'espace public monsois, dès lors qu'un collectif de riverains s'engage dans la démarche. Lors de l'installation, le collectif est accompagné par l'association les Alchimistes.

Fin 2024, la commune dispose de cinq composteurs collectifs :

- au pied des tours de l'Europe,
- à la maison de quartier Caramel,
- aux jardins partagés boulevard Mendès-France,
- aux résidences personnes âgées (Les Bruyères et Les Cèdres),
- rue Jean Jaurès.

### **☐ Le programme d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales**

Depuis février 2023, la Ville a décidé de soutenir l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers. Ce dispositif vise à promouvoir la gestion responsable des ressources naturelles, à inciter et à aider les particuliers à maîtriser leurs dépenses d'eau.

Par décision du conseil municipal le 12 octobre 2023, ce dispositif a été reconduit pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En 2024, ce programme a permis la validation de 5 dossiers, pour un montant de subventions de 410 €.

## PARTIE 2 : LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

### Axe 1 : Améliorer la qualité des repas proposés dans les restaurants scolaires

La Ville confie à un prestataire, à travers un marché public, la fourniture des repas dans le cadre de la restauration scolaire. Le prestataire concerné est l'entreprise API.

Avec la volonté d'améliorer en permanence la qualité des repas qui sont proposés aux jeunes Monsois, et dans le respect de la Loi EGALIM sur laquelle s'appuie le cahier des charges imposé au prestataire, l'offre de restauration comprend désormais :

- 10,1 % de produits avec ancrage local,
- 21,7 % de produits bio,
- 19,5 % de produits dits « SIQO » (Signes Officiels de Qualité et d'Origine).

Les viandes de bœuf et de porc sont françaises exclusivement. La volaille est fermière et origine France.

Les cantines monsoises servent de laboratoire pour le prestataire, qui teste de nouvelles pratiques pour réduire l'impact environnemental de la restauration collective : le fromage à la coupe et les laitages « en vrac » par exemple.

Enfin, les restaurants scolaires proposent toujours un repas végétarien unique par semaine et poursuivent, en partenariat avec le prestataire, les actions visant à limiter le gaspillage alimentaire, en mettant en place des actions telles que des campagnes de sensibilisation, l'installation de poubelles à pain qui permettent de visualiser chaque jour la quantité jetée, la découpe des fruits et des crudités « bruts » pour permettre une dégustation adaptée pour les enfants...



## Axe 2 : Réduire la consommation d'énergie et de fluides de la Ville

### ☐ La recherche de performance en matière d'économies d'énergie

En 2019, la Ville a confié à la société Engie la modernisation, l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage de 43 bâtiments. Ce marché est composé de 2 lots. Le premier lot comprend les bâtiments raccordés au chauffage urbain, le second les bâtiments chauffés au gaz.

Ce marché est de type « PFI » (Prestations Forfaitaires avec Intéressement). Le titulaire s'engage sur les volumes d'énergie nécessaires pour atteindre les températures de consignes dans les différents bâtiments, et il est intéressé aux résultats : si le site consomme trop, il est pénalisé ; si l'on constate des économies, il est récompensé.

En 2022, la Ville a décidé de réduire les consignes de chauffages des bâtiments communaux. Désormais, les températures de consignes sont les suivantes :

Type de bâtiment	Température de consigne
Ecoles élémentaires, restaurants scolaires, locaux associatifs, bureaux	19°C
Etablissements de petite enfance	21°C
Ecoles maternelles	20°C
Vestiaires des salles de sport	18°C
Centre technique municipal	15°C

La Ville a également décidé de réduire les températures des bassins de la piscine : le grand bain est désormais chauffé à 27°C, le petit bain à 28°C.

Les résultats de la saison de chauffe 2023-2024 montrent une économie de 14 % par rapport à la consommation de référence des bâtiments suivis. Le choix de réduire les températures de consigne, combiné à une gestion fine et efficace de nos équipements, permet donc de réduire sensiblement les consommations.

Des économies d'énergie continuent à être recherchées. Après avoir optimisé le poste de chauffage (modernisation des installations, pilotage), la Ville entend rechercher désormais des économies en matière d'eau chaude sanitaire.

Ce résultat est aussi le fruit des importants travaux de rénovation énergétique menés au cours des années précédentes sur le patrimoine municipal : écoles de Gaulle et Montaigne, crèche Joséphine Baker, école La Paix, hôtel de ville...

## Suivi pluriannuel des consommations



Ecart  
conso Ref

-14%



	Réel	Engagement		Performance	
Lot 1	3 328	4 100	772	19%	😊
Lot 2	1 447	1 454	7	0%	😊

### ❑ La rénovation des bâtiments municipaux

Le chantier de rénovation de **l'école Anne Frank** a été livré à l'été 2024. La rénovation thermique a constitué une priorité et a été très performante, le maître d'œuvre ayant imaginé une solution de façades habitées (c'est-à-dire qui s'étend sur l'extérieur et comprend le chauffage, le circuit d'air, des rangements ou des bancs par exemple), permettant une isolation par l'extérieur de qualité.

L'étude thermique prévoit sur ce bâtiment une diminution de 48 % des consommations énergétiques, avec un objectif de 77 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Cette réhabilitation a été saluée par tous les usagers de l'école : le confort thermique est profondément amélioré, ainsi que le confort acoustique et visuel.



Au cours de l'année 2024, le **boulodrome** a également connu d'importants travaux de rénovation de sa toiture et de son éclairage, avec un impact significatif sur les performances énergétiques.



En parallèle, la Ville maintient son programme de maintenance des équipements publics : remplacement des vitrages sur les salles de l'éco-parc du Barœul, remplacement des systèmes d'éclairages par des systèmes à leds (école La Fontaine)...

#### La prise en compte du Décret Tertiaire

La Ville, aidée par un assistant à maîtrise d'ouvrage, a réalisé le bilan énergétique de son patrimoine dans le cadre du Décret Tertiaire.

Le Décret Tertiaire découle de la loi ELAN, qui fixe des objectifs ambitieux quant à la consommation d'énergie des bâtiments. Il faudra parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence (distincte selon le site concerné).

La Ville est concernée par 22 sites, certains pouvant regrouper plusieurs bâtiments construits sur une même parcelle. Ainsi, le site Provinces regroupe l'école élémentaire des Provinces, la salle de sports des Provinces et l'école maternelle Lamartine.

Consommation d'énergie finale du patrimoine concerné par le Décret Tertiaire, corrigée de la rigueur climatique :

Année de référence	9 400 MWh <sub>ef</sub>	
Moyenne des années 2017 à 2019	7 671 MWh <sub>ef</sub>	-18 %
Projection 2023	7 233 MWh <sub>ef</sub>	-23 %
Objectif 2030	5 969 MWh <sub>ef</sub>	

L'objectif à atteindre pour l'année 2030 n'est pas encore déterminé avec précision, certains modes de calculs devant encore être précisés pour des bâtiments atypiques (équipements sportifs, piscine...).

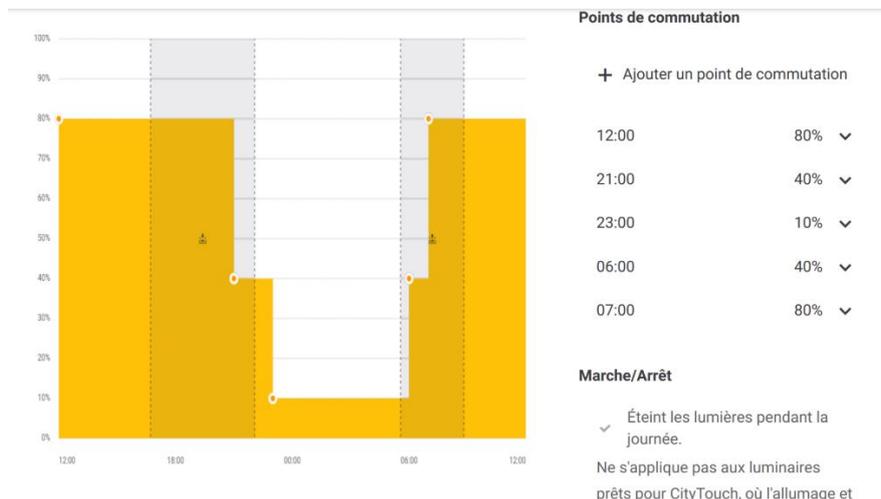
Les grosses opérations de rénovation bâtiminaire réalisées au cours des dernières années, ainsi que les interventions plus ponctuelles (remplacement de châssis, réfection de toiture...) et le marché d'exploitation des installations de chauffage ont déjà permis à la Ville de réaliser des économies substantielles. Plus de la moitié du chemin a déjà été accomplie pour atteindre l'objectif du Décret Tertiaire 2030.

#### La rénovation de l'éclairage public

La Ville s'est engagée dans un important programme de rénovation de son parc d'éclairage public ancien. L'intégralité du territoire communal est concernée par cette opération, en dehors des secteurs rénovés ou à rénover dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et de quelques voies qui avaient déjà été traitées aux cours des années précédentes.

Ce programme comprend le remplacement des lanternes obsolètes par des lanternes leds, et le déploiement d'un système de télégestion permettant d'abaisser l'intensité lumineuse au cours de la nuit. Ces dispositifs doivent permettre à terme de réduire de 83 % la consommation énergétique de l'éclairage public monsois.

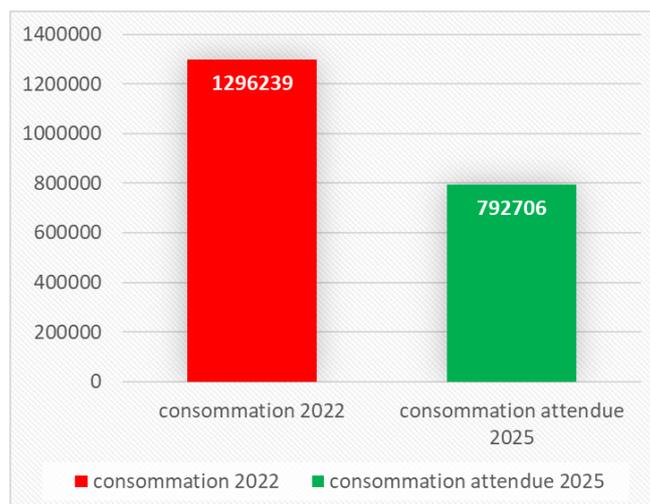




Le programme a permis de rénover en 2023 et 2024 un total de 1 128 points lumineux.

Au vu des résultats très positifs de la première tranche (495 points lumineux), la troisième tranche a été anticipée et réalisée dès la fin de l'année 2024.

Dans certaines rues, qui étaient équipées de matériels obsolètes, les économies d'énergie peuvent atteindre plus de 85 %.



Une réduction de 500 000 kWh est estimée entre les consommations de l'année 2022 et les consommations prévisionnelles de l'année 2025.

### Le choix des énergies renouvelables

Outre l'installation photovoltaïque de l'Hôtel de Ville, la Ville a également choisi de s'alimenter en énergie renouvelable pour ses équipements, au travers des centrales d'achat gérées par l'UGAP.

Par ailleurs, l'électricité livrée à la fois pour les équipements et les installations municipales est entièrement d'origine renouvelable, au travers de l'offre UGAP 100 % électricité verte.

### ❑ **La création d'un poste de technicien fluides et énergie**

La Ville a recruté en septembre 2024 un technicien en alternance pour occuper le nouveau poste de technicien fluides et énergie.

Cette création de poste vise à améliorer et renforcer le suivi de notre parc immobilier et des installations d'éclairage public.

Ce nouveau technicien est chargé en particulier :

- de la gestion des énergies,
- du suivi du dossier Décret Tertiaire,
- de la gestion des contrats de maintenance et d'entretien des installations de chauffage.

Ce nouvel agent permet d'assurer un suivi plus précis du parc, sa première mission a été de mesurer la performance du renouvellement des installations d'éclairage public.

### Axe 3 : Privilégier des méthodes de nettoyage favorables à l'environnement et à la santé publique

La Ville est engagée, à travers son service d'entretien, dans une démarche respectueuse de l'environnement. Pour nettoyer l'ensemble des équipements, il a été décidé d'utiliser des produits labélisés Ecocert.



Pour information, ce label impose :

- l'utilisation d'ingrédients d'origine renouvelable obtenus par des procédés respectueux de l'environnement,
- un minimum 95 % d'ingrédients d'origine naturelle, tensioactifs d'origine végétale,
- l'interdiction des ingrédients de synthèse, à de très rares exceptions (issus de procédés chimiques simples et réputés difficilement substituables ou indispensables à la formulation),
- l'absence de parfums, de conservateurs ou de colorants de synthèse,
- l'absence d'ingrédient issu de la pétrochimie (paraffine, silicone), d'OGM ou de traitement ionisant,
- l'absence de test sur les animaux.

Ces choix permettent également une meilleure qualité d'air intérieur pour les usagers. Il limite les risques pour nos agents dans la manipulation des produits.

En 2024, le recours au vinaigre blanc a été réduit, considérant son caractère non désinfectant mais aussi ses modalités de fabrication, assez polluantes, et son acidité nocive pour les sols.

Les services municipaux sont sensibilisés à la consommation en eau dans le cadre de l'entretien des bâtiments. En 2025, seront testées de nouvelles méthodes de nettoyage éco-responsables comme la pré-imprégnation qui permet de limiter la consommation en eau et en produits, tout en réduisant les efforts physiques et donc les risques de troubles musculosquelettiques.

## Axe 4 : Réduire les émissions polluantes et encourager les autres mobilités

### ☐ Un parc de véhicules peu émissif

Au 31 décembre 2024, la Ville dispose de 40 véhicules (dont 1 acquis en 2024). Le parc automobile municipal, dont l'âge moyen est de 11 ans, est composé de 9 véhicules essence, 16 véhicules diesel, 9 véhicules électriques et 6 véhicules GNV, ce qui permet de constater que :

- 37,5 % du parc est composé de véhicules propres (au sens de la Loi sur l'air),
- 45 % du parc est composé de véhicules crit air 0 ou 1,
- 87,5 % du parc est composé de véhicules crit air 0 à 2.

### ☐ L'incitation aux mobilités douces et aux transports en commun

La présence de 3 stations de métro sur le territoire facilite l'utilisation des transports en commun par les agents municipaux, que ce soit pour se rendre au travail ou pour se déplacer dans le cadre professionnel.

La collectivité encourage ses agents à utiliser le plus systématiquement possible les transports en commun, en leur remettant environ 300 tickets de transport chaque année pour qu'ils puissent se rendre à leurs réunions professionnelles, formations ou autres obligations liées à leurs missions.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la prise en charge par l'employeur de l'abonnement de transport collectif pour les déplacements domicile-travail a été portée à 75 %, contre 50 % auparavant.

Remboursement des frais de transports en commun	Nombre d'agents concernés	Montant total remboursé
2021	45	10 517,33 €
2022	59	14 271,85 €
2023	68	16 774,87 €
2024	67	37 049,44 €

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables », prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a également été mis en place. Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable. Ce dispositif a été élargi par délibération du conseil municipal le 12 décembre 2024.

Forfait mobilités durables	Nombre d'agents concernés	Montant total versé
2021	27	2 700 €
2022	30	6 000 €
2023	27	5 400 €
2024	31	6 200 €

Les agents municipaux sont également encouragés à l'utilisation du vélo, grâce à la mise en place de locaux sécurisés destinés à les stationner durant leur temps de travail.